

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor
Toute l'actualité de l'Union Départementale sur internet www.fo22.fr et facebook *Cgt-Force Ouvrière 22*

SOMMAIRE	■ Éditorial, page 2	■ Fonction publique, page 12	
	■ Actualité, page 3	■ Social, page 14	
	■ Éducation, page 5	■ Consommateurs, page 15	
	■ Syndicats, page 6	■ Juridique, page 16	
	■ Congrès U.D., page 8	■ Formation, page 17	
	■ Mémoire, page 9	■ A noter, page 20	
	■ Dossier Sécu, page 10		

RÉFORME DES RETRAITES, C'EST NON !

« La CGT FORCE OUVRIERE ne laissera pas voter une réforme des retraites contraire aux intérêts des salariés du public comme du privé sans appeler à la mobilisation de toute la classe ouvrière ».

Nous ne lâcherons pas !
Sans ambiguïté sans hésitation
Retour à 60 ans
et 37,5 de cotisations

Pour le RETRAIT
du Projet Borgne/Macron

Dès maintenant la question de la grève interprofessionnelle reconductible pour bloquer le pays et arracher le retrait est posée.



Retraite : 37,5 de cotisation et des départs dès 60 ans, pour l'Union Départementale CGTFO 22, c'est possible !

■ **Soyons clairs ! La réforme des retraites, c'est une supercherie d'Etat, un affront dogmatique libérale envers les salariés. Bref, un vrai foutage de gueule de la classe des riches contre celle des travailleurs !**

Selon le C.O.R. ⁽¹⁾, les retraites sont à l'équilibre dès 2030, c'est démontré. Notre système solidaire paritaire fonctionne. Les séniors n'ont pas à être les otages, ni des riches, ni des partis et de leur campagne, ni du dogmatisme libéral.

37,5 de cotisation et départ dès 60 ans, voilà une perspective où dignité et répartition des richesses sont au cœur de notre revendication syndicale. Nos camarades des syndicats estiment, et à juste titre, que cette revendication est celle de leur réalité : dans les Côtes d'Armor, l'industrie alimentaire - agro, pêche et ostréiculture - premier secteur d'embauches. En conséquence, nous connaissons tous des collègues ou des amis qui sont physiquement « cassés » avant l'âge de la retraite. Le souvenir des luttes contre les premiers allongements des durées de cotisations est encore vif. Nous avons conservé le goût amer d'une soi-disant prise en compte de la pénibilité des organisations d'accompagnement participant ainsi à faire plier la résistance ouvrière. Depuis, patronat et gouvernements successifs n'ont eu de cesse, à coups de textes et d'ordonnances, de réduire nos droits, d'aggraver nos conditions de travail, par la flexibilité et d'organiser la perte des salaires cotisés ... !

Sur cette question précise : pour une société immédiatement meilleure avec 37,5 ans de cotisation et un départ à 60 ans, nous le précisons : les salariés n'accepteront aucun attermoisement des confédérations syndicales ; ni aucun rebond dialectique bien huilé à la sauce réchauffée d'experts en matière politico-sociale avec fleurissement de drôles de slogans « *dès que les conditions seront réunies, nous l'imposerons* » ! « *40 ans, c'est déjà trop ; puis 42 ans, c'est beaucoup trop ... !* ». Objectivement, nous n'avons à attendre que misère de ce gouvernement. Pour les retraites, la première ministre concerte, elle indique clairement l'objectif : « *nous avons décidé en ce qui concerne la durée de l'allongement, pour le reste nous discuterons avec les collaborateurs pardon les partenaires so...* » !!! Sa logique se traduit ainsi : nous concerterons à la marge pour vous faire avaler l'allongement du départ à la retraite.

Soyons sérieux, remettons le curseur à 60 ans (et 37.5) : exit le problème des séniors, l'embauche des jeunes, les incapacités sécu... Alors, Madame la Première Ministre : BASTA ! Votre discours hautain, votre conception dogmatique sont insupportables. Vous roulez la démocratie parlementaire dans la farine. De même, vous moquez-vous des salariés et de leurs syndicats ?

L'urgence pour nous, est de stopper cette politique de destruction massive des conquêtes sociales. Les experts de l'allongement des retraites mentent et trompent. Aucune personne raisonnable ne peut accepter vos boniments. Nous clamons qu'il est de notre devoir syndical de rompre à toutes concertations.

Revendiquons un départ en retraite le plus tôt possible et en bonne santé, sans arthrose, ni arthrite dès 60 ans à taux plein et 37,5 de cotisation (avec revalorisations sur indexation) ! Nous sommes prêts à utiliser le mot GRÈVE !

Qu'observons-nous-en ces temps de guerre : les vrais prix de l'alimentation et de la consommation courante explosent de plus de 15%. La récession touche le plus grand nombre, pourtant le grand patronat, sans oublier l'indécence de ses revenus-cha-peaux, engrange des bénéfices impressionnants par l'économie de guerre, les plus riches décuplent ainsi leur fortune.

L'indécence continuant, Première Ministre (spécialiste du 49,3) et ministre des finances nous servent du « réchauffé » : « *nous devons faire face à l'allongement de la durée de la vie, nous nous devons d'être novateur pour continuer à financer les retraites, ... et persistent ainsi en cascade leurs mythes du Vivre mieux qu'avant donc plus vieux, travail effectué dans de meilleures conditions; y compris dans les champs, marins et cheminots n'en sont plus au temps du charbon, tous les agents du Service Public sont augmentés, nous avons créé des services en lignes et des maisons des services publics* ».

Autant de chimères rabâchées par les maîtres qui « nous gèrent » en organisant la soumission des masses sociales et leur permet d'affirmer (dixit l'indélicat Bruno Le Maire) « **On est désormais beaucoup plus riches** » ! **Si cela s'avère exact pour Les ministres du gouvernement d'Elisabeth Borne (qui) détiennent un patrimoine moyen de 1,9 million d'€, une majorité d'entre eux figurant dans les 10% des plus riches français (cf Le Monde)** ⁽²⁾. Bien difficile quand même pour les comparses du gouvernement (dont la réalité politique est de protéger leur classe en exploitant le plus grand nombre) de trouver le curseur de la convenance pour les salaires ! A contrario, pour organiser la soumission des masses sociales, la radio d'État n'a-t-elle pas pour consigne de nous servir une météo de l'énergie... !

Rappelons-nous, pendant plus d'un demi-siècle, la pratique contractuelle ou conventionnelle, a permis à la CGTFO d'obtenir des avancées considérables en droit social, conventionnel et statutaire pour les travailleurs. Pour nous, négociation ne signifie pas acceptation. Nous refusons ces nouvelles formes d'intégration qui nous écarte du paritarisme de gestion et cautionne les reculs. Si la concertation se résume à discuter la longueur de la chaîne et le poids du boulet, c'est un piège - les mots et les systèmes évoluant pour contrer notre résistance - que nous éviterons : Contre le projet funeste du gouvernement des riches, opposons le rapport de force. Refusons tout allongement des cotisations, refusons de mourir comme des chiens. Battons-nous comme des lions ! **Opposons leur la grève, c'est notre droit pour nos droits !**

Pour que notre syndicalisme libre et indépendant essentiel à la République Sociale, vive et se développe, n'hésitez pas à partager et faire circuler notre journal !

Profitions des jours et fêtes du solstice d'hiver pour nous tendre fraternellement avec nos familles, nos enfants, nos amis. Une société plus juste et meilleure ; c'est possible, nous le savons, nous la bâtirons.

A bas la guerre, toutes les guerres, et ceux qui les fabriquent. Paix, Pain, Liberté, à bas la calotte, toutes les calottes, et Vive la Sociale.

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

⁽¹⁾ Conseil d'Orientation des Retraites

⁽²⁾ Publication de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (H.A.T.V.P.) du 01/12/2022

Les salaires doivent augmenter, c'est urgent !



■ Depuis le retour des congés d'été, face à l'inflation galopante, de nombreux salariés se sont mobilisés pour exprimer leur mécontentement et revendiquer des augmentations de salaires.

Il faut bien reconnaître que face à la hausse officielle des prix (un peu plus de 6% selon l'I.N.S.E.E.) - et en réalité beaucoup plus - les raisons d'insatisfaction ne manquent pas. Pour cela, il suffit de faire ses courses chaque semaine pour s'apercevoir que les prix de nombreux produits de consommation courante ont explosé et dépassent les chiffres de l'I.N.S.E.E. ⁽¹⁾

Dans le même temps, les salaires sont loin d'avoir suivi le chemin de l'inflation. Ils stagnent et les fins de mois sont de plus en plus difficiles pour les travailleurs et leur famille.

Pour faire valoir leurs demandes salariales, dans de nombreuses entreprises, il y a eu des appels à la grève, des débrayages et des actions pour une hausse des salaires. Pour éparses qu'elles soient, ces luttes témoignent d'un profond mécontentement parmi les travailleurs. Dans le département des Côtes d'Armor, nos camarades de Tokheim, de Monoprix, Lafarge et bien d'autres se sont mobilisés.

Force est de reconnaître que la plupart du temps, les patrons sont restés sourds aux revendications salariales. Parfois, quelques primes ont été concédées mais c'est très insuffisant et trop aléatoire.

Face à ce retour de l'inflation, seule l'augmentation générale des salaires et leur indexation sur la hausse des prix permettraient de maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Dans toutes les entreprises, les équipes syndicales FO se mobilisent et doivent continuer à le faire pour exiger d'une part le rattrapage des pertes passées en pouvoir d'achat et d'autre part, revendiquer des salaires qui permettent de vivre dignement. Il ne faut pas avoir peur de mettre en avant une augmentation des salaires de plusieurs centaines d'euros par mois et pour tous. C'est ce qui est nécessaire aujourd'hui.

Les grands groupes, paradoxe de la situation économique, affichent des profits insolents. Les actionnaires se gavent mais

refusent aux salariés ce qu'ils s'octroient à eux-mêmes.

Il faut dénoncer ceux-là mêmes qui disent qu'une hausse des salaires relancerait l'inflation. L'inflation est le fruit d'un dérèglement économique et le fait des profiteurs de guerre, comme les trusts pétroliers.

Les travailleurs ne font pas l'aumône, ils veulent seulement pouvoir vivre et non survivre. Cela passe par une augmentation substantielle du bas de la fiche de paie. Les militants FO sont déterminés à faire aboutir partout ces justes revendications.

Martial COLLET

Secrétaire adjoint de l'Union Départementale CGTFO 22

⁽¹⁾ L'I.P.C., Indice de Prix à la Consommation, mesure l'évolution des biens et des services consommés par les ménages entre 2 périodes, l'une fixe dite de référence, et l'autre variable dite courante. L'I.P.C. ne correspond pas à la réalité de consommation des ménages puisque nous achetons certains produits occasionnellement (réfrigérateur), et d'autres plus fréquemment (aliments mis dans le réfrigérateur). Par ailleurs, les consommateurs les plus modestes vont moins acheter de produits dont le prix a augmenté pour les substituer par d'autres moins chers ; ils vont également diminuer ou s'abstenir de consommer certains biens et services (habillement, chauffage, ameublement, santé, culture, loisirs, hôtellerie,...).

PARTENAIRE



FICEOS
Expertise comptable,



FICEOS
Audit, Formation

Qui sommes nous ?

Le cabinet FICEOS est un cabinet d'expertise comptable à vocation pluridisciplinaire, avec une orientation stratégique vers les instances représentatives du Personnel. Dans un environnement législatif complexe et en constante évolution, notre cabinet a développé des compétences en adéquation avec les attentes fortes et croissantes des représentants des salariés. Ethique et indépendance, rigueur et efficacité, telle est notre devise portée et cultivée au quotidien par notre équipe, afin d'obtenir un haut niveau de qualité dans l'exécution de nos missions et répondre aux attentes de nos clients par un accompagnement personnalisé.



Cabinet d'expertise comptable

Créé pour répondre spécifiquement aux préoccupations des instances représentatives du personnel, FICEOS est un cabinet d'expertise comptable à vocation pluridisciplinaire.

Des équipes spécialisées, intervenant pour la plupart depuis plus de 20 ans auprès des IRP et ayant une expérience forte des spécificités de l'environnement des représentations du personnel, sont au service de nos clients



Organisme de formation

Créé pour répondre spécifiquement aux préoccupations des instances représentatives du personnel, FICEOS Formation est une société de formation et de conseil spécialisée dans la gestion, la comptabilité et l'analyse financière.

Notre objectif : mettre nos compétences à l'acquisition de votre autonomie

Des équipes spécialisées, intervenant pour la plupart depuis plus de 20 ans auprès des IRP et ayant une expérience forte des spécificités de l'environnement des représentations du personnel, sont à votre service

FICEOS

Expertise comptable, Audit, Formation
29 avenue Laplace—94110 ARCUEIL
Email : contact@ficeos.fr
Tel : 01 49 85 97 99

FICEOS Formation

Formation, Conseil
1 Le Mazet La Croix Iqnon—35310 MORDELLES
Email : stisserand@ficeos.fr
Tel : 06 09 24 09 85

Réforme de l'assurance chômage : une décision scandaleuse et révoltante !

■ La nouvelle réforme de l'Assurance chômage qui entrera en vigueur le 1er février 2023 est particulièrement scandaleuse. Par la voix de son secrétaire général confédéral, FO l'a dénoncé vigoureusement lors de sa présentation au ministère du travail. Elle prévoit une réduction de la durée d'indemnisation de 25% pour tous les travailleurs sans emploi, inscrits à Pôle Emploi. Cette réforme amplifie celle de la réduction du taux d'indemnisation de 39% décidée l'année dernière. Donc, réduction de l'allocation dans son montant et dans sa durée. C'est totalement inacceptable !

Cette attaque sur les droits va toucher durement les chômeurs et tout particulièrement les privés d'emploi les plus âgés. Par exemple, ceux de 55 ans et plus qui pouvaient percevoir une indemnisation pendant 3 ans, seront limités à 2 ans et 3 mois.

Selon les statistiques officielles, il y aurait 1.5 millions de chômeurs de plus de 50 ans. On sait que la moitié de ces travailleurs sans emploi ne retrouveront pas d'emploi avant la retraite, c'est la misère assurée pour toute une génération (d'autant plus si l'âge de la retraite est repoussée à 65 ans comme semble le souhaiter le gouvernement actuel).

Cette réforme est abjecte car elle va permettre à l'U.N.E.D.I.C. d'économiser 4 milliards sur le dos des chômeurs, alors que si les caisses accusent un déficit, c'est avant tout le fait de cotisations patronales non payées.

À l'instar de notre confédération, face au management de la « REFONDATION », les 4 UD FO de Bretagne refusent de participer aux « assises régionales du dialogue social » : pour FO, c'est NON et toujours NON !



■ L'enjeu gouvernemental est toujours le même: intégrer par le corporatisme les organisations syndicales dans un système additionnel où le gouvernement rédige les conclusions avant toute discussion. La méthode Corporatiste de cogestion est fabrique d'irrespect de l'indépendance des organisations ouvrières, de leurs adhérents et mandants. S'enchaînent différentes déclinaisons abjectes de langage, tels les «grand débat», «conseil national de la refondation» et la dernière terminaison régionale ou provinciale ... à savoir «les Assises Régionales du dialogue social» qui, en Bretagne, ne sont que la déclinaison de la refondation décidée par le président !

Sur TV Rennes, un notaire (du patronat de Bretagne) exprimait son enthousiasme pour les assises, expliquant « qu'enfin l'ETAT construisait les moyens de coercition entre les besoins de main d'œuvre et l'économie des entreprises » ; il se félicitait « de la fantastique bonne gestion d'État de l'assurance chômage et l'adé-

quationisme économique régionaliste qui était en très bonne voie avec la disparition programmée de Pôle emploi refondée en France Travail ». La déclinaison « travail, famille, patrie » n'est pas consignée directement dans le texte, mais après France Compétence et les O.P.A. sur les moyens de la formation soumises au marché, les syndicats qui avec et par les assises régionales ... seraient bientôt totalement associés à cette soumission régionalo-patronale, n'ont qu'à bien se tenir ! Les assises du dialogue social, ce sont les assises du capital... On en prendrait pour « perpète », mais avec FO, « c'est Niet » !. En résultante, nous ne sommes pas loin d'une gestion étatique dangereuse, qui ne fait, à terme, que produire le lit du populisme. Soyons et restons vigilant !

Les militants des 4 Unions Départementales de Bretagne ont refusé catégoriquement l'absorption par le corporatisme programmé. Nous l'affirmons à Force Ouvrière, nous ne serons jamais une organisation syndicale subsidiaire du pouvoir et du patronat, et pour toutes précisions utiles, nous ne sommes ni bonnet rouge, ni gilet jaune, ni blanc bonnet. Nous sommes un syndicat et rien d'autre qu'un syndicat.

Un syndicat libre et indépendant de tout parti et de toute religions, un syndicat qui progresse dans les élections professionnelles mais qui revendique toujours et encore pour la liberté d'organisation et le retour à la libre désignation par l'abrogation de la loi de 2008 sur ladite « Représentativité ». Soyez assurés de notre détermination ; nous ne serons jamais des auxiliaires et pour ne citer qu'une revendication autre que celle de la feuille de paie, ce sera celle-ci : abrogation des funestes ordonnances Macron.

Mais, même en chaussant des lunettes déformantes de ministre, chacun sait qu'il ne suffit pas de traverser la rue pour trouver un emploi. A moins d'être un ancien ministre à qui on offre une sinécure pour service rendu, trouver un vrai travail et un vrai salaire, ça ne court pas les rues. Il faut un mépris de classe pour prétendre le contraire.

Le chômage est une véritable plaie sociale mais ce n'est pas en prenant les chômeurs pour cible qu'il sera résorbé. Pour FO, avec ou sans emploi : Une seule classe ouvrière.

Martial COLLET

Secrétaire adjoint de l'Union Départementale CGTFO 22

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

Retrait inconditionnel du projet Macron-Grandjean. Retour à la tutelle unique de l'Éducation nationale pour les P.L.P. (*). Avons-nous d'autre choix que la grève jusqu'à satisfaction ?



■ Malgré la puissante grève des professeurs des Lycées Professionnels le 18 octobre, le gouvernement maintient son cap et les chiens sont lâchés. Valérie Pécresse, présidente du conseil régional d'Ile-de-France veut fermer 6 lycées professionnels ; dans le Grand Est, ce sont 10 lycées qui sont visés. Les régions, en charge des lycées, et à la recherche d'économies imposées par une baisse drastique des dotations de l'État dans le cadre d'un processus de régionalisation-privatisation négocié, vont se saisir de cette aubaine. D'autant que, depuis la réforme de l'apprentissage de 2018 - la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (!!!) - les régions ne sont plus que des payeurs et ce sont les patrons (pudiquement appelés « branches professionnelles ») qui pilotent l'apprentissage sur la base d'une logique « coût-contrat » en fonction des seuls besoins des entreprises locales.

Alors, bien entendu, les mots, « élèves », « qualifications », « diplômes », « service public », « fonctionnaires », « statuts » ne rentrent pas dans le nouveau logiciel...

Pour les professeurs des lycées professionnels, la contre-réforme Macron/Grandjean annoncée, c'est un recul de 73 ans : recrutement de contractuels pompeusement intitulés « professeurs associés issus du monde professionnel » ; des enseignants titulaires de disciplines professionnelles partiront en reconversion ; ceux des disciplines générales pourront être affectés d'office en lycée ou en collège comme bouche-trous sur des postes vacants. C'est un véritable plan de licenciement qui se profile avec la suppression de 8.000 à 10.000 postes de professeurs de lycées professionnels, l'annualisation des horaires, la fin du statut des professeurs de lycée professionnel., fonctionnaires d'État...

Pour les jeunes, c'est l'assujettissement immédiat aux besoins du patronat et la déqualification menant à une baisse certaine du coût du travail pour gagner en compétitivité avec les pays « low cost ». Le Medef, la C.P.M.E. (*Confédération des Petites et Moyennes Entreprises*) et bien d'autres ont dit leur aversion pour les diplômés ; certaines formations ne leur conviennent pas... Qu'à cela ne tienne : la réforme 2019 de Blanquer a fait perdre, en moyenne, 250 heures d'enseignement aux élèves (dont 60 heures d'enseignement professionnel) ; sa seconde « famille de métiers » a, de fait, supprimé une année entière, et la loi Pénicaud, entre autres cadeaux, a offert aux patrons les « blocs de compétences », ces morceaux de diplômes qui ne valent rien et œuvrent à la destruction des conventions collectives, prélude à la fin du SMIC....

Macron promet une « formation correspondant mieux aux besoins des professionnels », garantit aux patrons « une place accrue dans les Conseils d'Administration », et la création d'un « fonds d'innovation pédagogique pour un enseignement au plus près du terrain ». À chaque lycée professionnel son programme, ses méthodes, ses horaires, pour répondre aux besoins locaux des patrons. C'est la même logique d'éclatement du service public que pour l'expérimentation dans les écoles marseillaises. C'est la fin de l'École de la République, remplacée par une école des territoires en concurrence les unes contre les autres.

L'augmentation de 50 % de la durée des « Périodes de Formation en Milieu Professionnel » (P.F.M.P.), dès la rentrée 2023...

Pour les élèves préparant un baccalauréat professionnel, c'est passer d'actuellement 22 à 33 semaines de PFMP, réparties sur 3 ans. Cumulées, c'est presque l'équivalent d'une année scolaire complète (36 semaines). Pour les élèves de C.A.P. c'est passer d'entre 12 et 14 semaines de P.F.M.P., actuellement, à 18 et 21 semaines de P.F.M.P., réparties sur 2 ans. C'est autant d'heures de cours de français, d'histoire-géographie, d'économie-gestion, de P.S.E. (*Prévention-Santé-Environnement*), d'E.P.S. (*Éducation Physique et Sportive*), de mathématiques, de physique, de langue vivante, de technologie, d'arts appliqués, de discipline professionnelle, ... volées à ces jeunes qui manquent cruellement de connaissances, dont beaucoup sont en grande difficulté, mal à l'aise avec l'écrit, et qui auront d'autant plus de mal à acquérir un diplôme. L'État verserait une gratification aux élèves pour ces stages (on ne sait pas encore quel en sera le montant). Elle ne donne lieu à aucun des prélèvements sociaux et n'ouvre aucun droit, ni sécu, ni retraite. Pour les patrons, c'est une main-d'œuvre gratuite, rendant encore plus illusoire les perspectives d'embauches futures. Pour les jeunes c'est l'ubérisation, la précarité à vie.

Pour le S.N.FO.L.C. 22, les professeurs des lycées professionnels n'ont plus rien à perdre. Les choses sont claires : ou bien le retrait du projet ou bien la fin des lycées professionnels et du statut de professeur de lycée professionnel.

Décidons de la grève jusqu'à satisfaction, organisons-nous en conséquence. Le S.N.FO.L.C. 22 se tient à disposition des collègues pour œuvrer dans cette voie et dégager ainsi une véritable perspective de victoire.

Mickaël FERDINANDE

Secrétaire départemental du syndicat S.N. FO.L.C. 22

(*) Professeur de Lycée Professionnel

Syndicats

Mal être à La Poste : le navire craque. Enfin, le personnel craque...

■ Nous nous souvenons tous des drames qu'a connu Orange il y a quelques années. Orange qui, avec La Poste, s'appelaient les POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS, plus connu sous le sigle P.T.T.

La vague de suicide avait été engendrée par un management « sauvage » qui venait des hautes strates de l'entreprise. D'autres suicides ont malheureusement eu lieu plus tard à La Poste et les postiers ont tous, au moins, à leur connaissance un collègue disparu.

Aujourd'hui, ça craque de partout. FOCOM 22 est sollicité pour des détresses humaines inacceptables dues aux conditions de travail déplorables. Oui, j'accuse les nouvelles méthodes de management qui conduisent les entreprises et l'entreprise La Poste à fabriquer la maltraitance de ses employés.

Non contents d'être sous-payés, ceux-ci doivent s'adapter à une vitesse folle au monde technologique d'aujourd'hui mais aussi de demain. Comment faire ? Comment faire quand les objectifs demandés sont inatteignables ? Comment faire avec une santé fragile due en partie à l'âge croissant des postiers et d'une vie d'usure physique et/ou mentale au travail ?

Comment faire avec des outils défaillants, des formations rapides, des usagers fatigués, négligés ? Comment faire avec une pression et une obligation de résultats qui ne peuvent être atteints par tous ? Comment faire avec des heures supplémentaires non réclamées et donc non payées ?

Alors le navire craque. Enfin, le personnel craque. Il ne s'agit plus de rabâcher toujours le même discours de la part de FO Com, il s'agit d'agir. Nous en sommes à redouter qu'un de nos collègues lâche. Nous les tenons à bout de bras pour qu'ils ne se noient pas sous les yeux de la Direction nationale qui sourit avec cynisme devant nos efforts pour leur tenir la tête hors de l'eau et qui, je l'espère, ne seront pas vains. Oui, la direction nationale nous regarde tenter de sauver nos collègues en espérant que nous n'y arriverons pas. Car peu importe qu'ils soient en invalidité, peu importe qu'ils souffrent car ils ne sont que des numéros, des machines interchangeables, que ce soit à la base ou chez les encadrants. Pour qu'une administration utilise un identifiant pour chaque agent composé de trois chiffres et trois lettres à connaître par cœur car rien ne peut être fait sans, que croyez-vous de l'image véhiculée ?

Mais la souffrance la plus grande est sans doute aussi de voir dans quel état est La Poste et comment être encore fier d'y travailler ? Pas de répit pour le syndicat et les syndicalistes, pas de répit pour les militants. Nous serons la FORCE.

Danielle FAIRANT

Secrétaire générale du syndicat FOCOM22

Le 18 octobre, une première : la grève des salarié(e)s de Monoprix !



■ Suivie par une impressionnante et très belle mobilisation de la quasi-totalité de toutes et tous les salarié(e)s de Monoprix Saint Brieuc, ce 18 octobre dernier. Depuis plus de 20 ans, les salariés de Monoprix en grève n'étaient pas sortis dans la rue pour faire connaître leurs conditions de travail qui se dégradent à vitesse grand V ces dernières années. Les salaires restent au plus bas, les tâches à accomplir se multiplient.

Malgré ce mouvement de grève, un accord entre la direction et la CFDT a été signé pour une augmentation de salaire de moins de 2% et qui ne s'appliquera pas pour tous les salariés ; pour nous les grévistes, c'est intolérable ! Du début à la fin de la carrière, c'est toujours presque le même salaire !

Les Monoprix étant des magasins de centre-ville, ni l'employeur ni les municipalités ne donnent aux salariés des moyens de stationnement (les horaires de transports en communs ne correspondent pas aux horaires de travail), ce qui allonge les journées.

Delphine GUÉGAN

Secrétaire générale du syndicat Monoprix Bretagne NO

Assemblée Générale des syndicats FO 22 le vendredi 30 septembre à Ploufragan

■ Les mots dits et entendus :

- Augmentation générale des salaires ;
- Refus de la contre-réforme de l'assurance chômage ;
- Il est honteux de vouloir faire travailler gratuitement les allocataires du R.S.A. ;

● NON à tout recul de l'âge de départ en retraite. 60 ans et 37,5 !



- Les grandes entreprises ont de l'argent à ne plus en savoir quoi faire, font des milliards de super profits et rien pour les salariés. Nada ;
- Les services publics, c'est la République sociale ;
- La seule souveraine, ce n'est pas la reine d'Angleterre, c'est l'Assemblée Générale des salariés ;
- La CGTFO 22 est en ordre de bataille pour les combats à venir : salaires, retraites (...)
- C'est par la grève qu'on s'en sortira, et on peut être imaginatif : Pouget nous a appris le sabotage ;
- Le gouvernement nous promet du sang et des larmes ; il existe un Ministère des armées et de la guerre, plus de la défense ;
- Vive la lutte, vive les revendications sociales !

Grève du 18 octobre à la Polyclinique du Trégor : Salaire minable pour un métier admirable !



■ La Polyclinique du Trégor s'est jointe à la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles du mardi 18 octobre. À Lannion, à l'appel de notre syndicat FO santé privée, avec Mathilde Briens, la déléguée syndicale, plusieurs salariés ont débrayé à l'heure du déjeuner. Nous avons comptabilisé 45 personnes et le soutien de certains chirurgiens (l'établissement compte une centaine de professionnels). La revendication portée par les grévistes est l'augmentation et l'indexation des salaires face à l'inflation galopante.

Des salariés souffrent de devoir nous expliquer être obligés de travailler en C.E.S.U. en plus de leurs temps pleins, sinon ils n'arrivent pas à vivre. Inacceptable pour la vie de famille, pour leur santé, à cela s'ajoute des conditions de travail avec des horaires décalés et une mission de santé qui court nuit et jour, du lundi au dimanche. Travailler plus, toujours plus, mais pour gagner moins, de moins en moins avec des missions aux salaires dévalorisés. Résumé : salaire minable pour un métier admirable !

Dur d'entendre le patronat raconter une histoire sur l'attractivité des métiers.

Sandra BRIAND

Secrétaire adjointe de l'Union Locale CGTFO de Lannion

N.A.O. chez Point P Bretagne : une hausse des salaires conséquente demandée

■ Le syndicat Force Ouvrière Point P Bretagne va de nouveau participer aux négociations annuelles obligatoires en cette fin d'année. Le syndicat demande 7% d'augmentation de salaires comme base de négociation !

La fermeté sera de rigueur cette année, les salariés de Point P qui contribuent aux bénéfices de Point P Bretagne et aux dividendes de ses actionnaires (Saint-Gobain) revendiquent de vraies hausses de salaires vu la conjoncture actuelle.

Nous vous tiendrons au courant des avancées dans le prochain bulletin de l'Union Départementale.

Philippe SAVÉAN

Secrétaire général du syndicat FO Point P Bretagne

Mort d'un agent des finances publiques : la DGFiP en deuil

■ Le lundi 21 novembre 2022, dans le Pas-de-Calais, un agent des finances publiques a été tué à 43 ans dans l'exercice de sa mission de service public de manière particulièrement odieuse. Depuis, c'est toute la DGFiP qui est en deuil.

F.O.-DGFiP condamne cet acte inqualifiable.

Ce drame vient amèrement rappeler à tous que les agents des finances publiques, en particulier nomades, exercent des missions potentiellement dangereuses.

Au cas particulier, il s'agit d'un chef de brigade qui était allé accompagner une vérificatrice à l'occasion de la réunion de présentation des résultats du contrôle fiscal puisqu'elle avait ressenti un véritable malaise avec le contribuable lors de la précédente intervention dans l'entreprise. Le chef de brigade a été assassiné de plusieurs coups de couteaux et la vérificatrice a été retrouvée ligotée sur une chaise.

Au travers de ce drame c'est le collectif DGFiP dans son ensemble qui est meurtri et endeuillé.

C'est l'ensemble des missions liées aux procédures de contrôle, de recouvrement et de contentieux - qui ont pourtant pour objet de faire respecter la loi fiscale, de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales - qui s'exercent dans un climat où le consentement à l'impôt se délite et où les discours politiques jettent parfois la défiance sur nos collègues.

Au-delà de l'émotion, de la colère et de la tristesse, il faudra tirer les leçons de cette tragédie pour renforcer concrètement la protection des personnels par des mesures dont ils réclament depuis longtemps la mise en œuvre.

En effet, la Direction Générale et les Directions locales minimisent les inquiétudes qui remontent des services accueillant des agents nomades (vérificateurs, huissiers et brigades de contrôle et de recherche). Pourtant c'est quotidiennement qu'ils subissent des pressions de toutes sortes, des propos plus ou moins désobligeants...

C'est pourquoi F.O.-DGFiP demande la mise en place d'un véritable travail de fond sur la sécurité des vérificateurs mais également de tous les agents nomades de la DGFiP sans oublier les agents des accueils.

Pour F.O.-DGFiP, Il est indispensable que les enseignements tirés de cette tragédie soient à la hauteur du traumatisme et permettent de véritablement renforcer la protection des agents.

Nous le devons à la mémoire de notre collègue, nous le devons à la souffrance de ceux qui restent, nous le devons à l'ensemble des personnels. Il faut que d'un acte aussi odieux surgissent des avancées, que les choses changent enfin, pour que nous n'ayons pas le sentiment que la mort de Ludovic et le calvaire d'Hélène ne soient pas, en plus d'être intolérables, totalement inutiles.

Nicole BURLOT

Secrétaire générale du syndicat DGFiP 22

Congrès de l'U.D. 2023

Congrès de l'Union Départementale le 7 avril 2023 : préparons nous ! Congrès : Kézaco ?



■ Le 7 avril 2023, aura lieu le 25ème Congrès des syndicats de l'U.D. CGTFO des Côtes d'Armor. Ce sera également l'occasion de nous rappeler nos origines en célébrant le 75ème anniversaire de la poursuite de notre organisation syndicale, la vieille CGT devenant la CGTFO, dont le congrès constitutif s'est tenu le 12 avril 1948.

Un certain nombre de militants de la CGTFO des Côtes d'Armor connaissent bien les rouages des congrès pour y avoir participé, qu'ils soient à l'échelon départemental, fédéral ou confédéral. Pour d'autres militants, moins aguerris sur cette question, l'évènement peut présenter un caractère énigmatique ou, pour le moins, soulever des interrogations/questionnements. Que se passe-t-il pendant ce congrès ? Quel en est l'objectif ? De quelle façon la réflexion et la prise de décision collective sont-elles organisées ?

■ Mais au fait, pourquoi un congrès ? ■

Selon les statuts - texte décrivant nos règles de fonctionnement -, le congrès des syndicats de l'UD CGTFO 22 se réunit tous les trois ans. Le dernier en date s'est déroulé le 18 octobre 2019 à Ploufragan. 2022 coïncidant avec la tenue de notre congrès confédéral, la Commission Exécutive de l'Union Départementale a pris la sereine décision de repousser d'un semestre notre congrès à toute fin que, budgétairement, toutes ces activités syndicales statutaires ne pèsent pas sur la même année.

■ Éclairage sur cet « exercice » de démocratie syndicale ■

Un congrès, c'est un moment fort dans la vie de l'organisation : de nombreux militants, inscrits par leurs syndicats respectifs, débattront tout au long de la journée du mandat échu, mais également de l'orientation pour le mandat à venir, à travers :

- La présentation, la discussion et le vote du rapport d'activité de la dernière mandature des instances de notre Union Départementale (Commission Exécutive et bureau) ;
- La présentation, la discussion et le vote du rapport de trésorerie de notre Union Départementale ;
- Les interventions - à la tribune - des délégués des syndicats ;
- La présentation d'un projet de résolution - véritable feuille de route des orientations à venir pour notre prochain mandat - qui sera discuté, amendé et voté.

L'autre fonction essentielle du congrès sera de déterminer la composition des instances de l'Union Départementale - Commission Exécutive, Commission de Contrôle, Commission de Conflits, ainsi que toutes les autres commissions constituées

pour répondre aux besoins syndicaux (juridique, handicap, égalité...) et pour l'exécution de son fonctionnement, notre bureau - qui vont assurer l'administration décidée par le congrès jusqu'au prochain Congrès.

■ Qui participe, qui vote ? ■

Le Congrès de l'U.D. (ex bourse du travail), c'est avant tout le congrès DES SYNDICATS de la CGTFO 22, celui des syndicats et de leurs adhérents qui construisent la force et la feuille de route interprofessionnelle. Chaque syndicat reçoit une invitation à constituer librement sa délégation et l'y inscrire au Congrès. Seuls les syndicats ont le droit de vote, via leur mandaté ; le plus souvent, il s'agit du secrétaire du syndicat. Chaque syndicat dispose d'un nombre de voix, proportionnel au nombre de ses timbres sur la période de référence (année 2021).

■ Un regard sur l'action passée ■

Le rapport d'activité, présenté en ouverture du congrès, est un bilan de l'action menée pour la défense des intérêts matériel et moraux des salariés depuis le congrès de 2019. En l'occurrence, l'activité en matière de réflexions via les différents écrits et positions exprimées, mais aussi via les différentes actions menées en interne et en externe. Le rapport d'activité, permet de vérifier que les orientations fixées par le précédent Congrès ont été respectées.

■ Une feuille de route pour le mandat à venir ■

Le jour du congrès, le projet de résolution (feuille de route revendicative) fera l'objet d'un débat au sein de la commission de résolution (composée des délégués inscrits lors du congrès), tout amendement qui serait rejeté pourra être représenté en plénière par le délégué. Le projet de résolution est présenté à la célérité de tous les congressistes qui peuvent à leur tour l'amender (hormis ceux qui ont participé à la commission). Le rapporteur de la résolution est le chef d'orchestre de cette expression syndicale directe. Une fois tous les amendements débattus, les congressistes s'expriment par vote sur l'ensemble de la résolution.

■ L'évolution des statuts ? ■

Nos statuts prévoient la possibilité de soumettre une ou des propositions de révision ou de modifications de nos statuts actuels. Les propositions seront transmises à la Commission Exécutive de l'U.D. deux mois avant la tenue du congrès, à toute fin de diffusion (*Nota bene : les statuts sont à la disposition des syndicats à l'Union Départementale*). Comme vous le constatez, l'organisation du prochain Congrès départemental des syndicats de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor bat son plein !

■ Comment y participer ? ■

Balisez cette journée dans votre agenda, et mettez-vous en lien avec votre syndicat : s'agissant du congrès départemental des syndicats CGTFO 22, c'est le secrétaire du syndicat qui est destinataire des circulaires.

Au plaisir de vous retrouver le vendredi 7 avril 2023, salle des Ursulines à Lannion.

Gwenola GAYET

Secrétaire adjointe de l'Union Départementale CGTFO 22

Lettre aux sénateurs des Côtes d'Armor pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la 1ère Guerre Mondiale



■ Madame la Sénatrice, Messieurs les Sénateurs des Côtes d'Armor,

Nous vous convions à voter la proposition de loi portant pour la réhabilitation collective des Fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale !

L'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor, à l'instar de sa confédération, a depuis sa création inscrit son action pour le mouvement pacifiste et internationaliste. Depuis plusieurs années, nous participons aux actions et aux rassemblements pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple dont, tout particulièrement, aux rassemblements symboliques organisés les 11 novembre à Méllionnec, en mémoire au citoyen François LAURENT, (conscrit, fusillé le 19 octobre 1914 pour l'exemple et réhabilité en 1933 ; suite à une très longue et laborieuse procédure, son nom a été gravé en place d'honneur devant 2000 personnes sur le monument aux morts de sa commune).

Durant la Première Guerre mondiale, dans toutes les armées impliquées dans le conflit, accusés le plus souvent de mutilations volontaires, d'abandons de poste ou de refus d'obéissance en présence de l'ennemi, des soldats (pour la plupart des réquisitionnés) ont péri sous les balles de pelotons d'exécution à la demande de juridictions militaires d'exception.

Nous réclamons la nécessaire réparation pour ces trépassés de l'injustice militaire. Les fusillés pour l'exemple ont été éliminés en dehors de tout cadre légal, par décisions hâtives d'officiers qui ont agi de façon totalement arbitraire, violant toutes les garanties procédurales les plus élémentaires auxquelles les soldats avaient droit.

Si des pays comme le Royaume-Uni ont reconnu l'injustice qui a frappé ces hommes, la France n'a jusqu'à présent pris aucune mesure officielle allant dans ce sens, alors même que le nombre des victimes est très élevé et que pour chaque réhabilitation individuelle, nous le savons par les rapports, elles ont fait l'objet de procédures longues et acharnées.

Les familles des fusillés pour l'exemple furent X fois victimes Victimes :

- D'une justice militaire arbitraire, qui outre la mise à mort entraînait la mise au ban par la Nation,
- Des souffrances et de la barbarie de la guerre par la disparition d'un père, d'un fils, d'un frère, d'un être aimé, mais sans être victime de guerre.
- Que leur défunt soit désigné comme traître à la nation, entraînant la proscription de toutes prises en charge sociale de la république concernant veuves et orphelins.
- De l'opprobre populaire puisque mort comme des traites.
- Ainsi jetée à la misère, ...

Depuis plus de 30 ans maintenant, la revendication de la Réhabilitation des Fusillés pour l'exemple de 1914-1918 est revenue sur le devant de la scène de l'opinion publique.

En l'absence de réponse satisfaisante et pour éviter que cette revendication tombe dans l'oubli, les partisans de la réhabilitation collective des Fusillés ont fait ériger un monument en leur mémoire, financé par souscription.

La Confédération Générale du Travail Force ouvrière a participé officiellement à son inauguration le 6 avril 2019 ; celui-ci se trouve sur la ligne de front, à Chauny dans le département de l'Aisne.

Une nouvelle étape décisive vient d'être franchi, pour cette action philosophique et pacifique qu'est la demande de la « Réhabilitation Collective des fusiliers pour l'exemple ». Le 13 janvier 2022, l'Assemblée nationale a voté en première lecture la proposition de loi visant à réhabiliter les militaires « Fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale, déposée par quarante-quatre députés inscrits dans des groupes parlementaires différents.

Nous avons pris connaissance de la longue liste des 186 travailleurs et salariés, Fusillés pour l'exemple lors du Premier conflit mondial (outre ceux pour lesquels la réhabilitation a été obtenues et outre ceux qui ont été fusillés pour mutinerie).

L'une des finalités du mouvement syndical international est la défense inconditionnelle des intérêts matériels et moraux des salariés, hier, comme aujourd'hui et demain. De ce fait, nous ne pouvons rester indifférents devant ce déni de justice commis contre de pauvres conscrits par des tribunaux militaires d'exception. Nous demandons justice pour les 186 travailleurs (identifiés) exécutés par l'injustice militaire !

Nous avons l'honneur de vous adresser cette requête à propos de la proposition de loi N°356, celle-ci devrait être soumise lors de la prochaine législature sénatoriale, à toute fin que, 104 ans après la terreur de la guerre de 14/18, soient réhabilités collectivement, les 639 Fusillés pour l'exemple de la Première guerre mondiale. Nous vous demandons de voter Pour ce texte, ou en tout cas, de surtout ne pas voter Contre.

Et permettre avec votre compréhension, que la Justice humaine passe et fasse disparaître cette atteinte mémorielle, qui est une mare de sang de plus sur l'honneur de l'Humanité et de la classe ouvrière que nous représentons.

Recevez l'expression de nos sincères salutations syndicalistes.

Pour l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor.
A Saint-Brieuc, le 27 octobre 2022.

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

*3ème partie : De la philosophie liée à l'accession au bonheur universel ...
A l'acceptation universelle d'un marché de la santé qui rapporte gros !*



■ Résumé des numéros 80 et 82 d'InFOuest :

Dans les numéros précédents, nous avons retracé l'histoire de LA SÉCU, celle de « 45 » (1945), c'est à dire issue des accords clandestins du Perreux en 1943, mais pensée à partir de 1936 puis élaborée au sortir de la « dernière » guerre par toute une équipe coordonnée par Georges BUISSON, membre actif de la CGT, non inféodé à un quelconque parti politique (en l'occurrence, le parti stalinien dit communiste*).

La Sécu de 45 : véritable bouclier égalitaire contre la misère, le chômage et la maladie, au lendemain de l'inhumanité mondiale la plus assassine de tous les temps, y compris les plus reculés...

La Sécu inspirée directement par la philosophie de La Charte d'Amiens, outil syndical de 1906 mise au point et vo-

tée pour que le combat d'émancipation des classes laborieuses ne soit pas inféodé, ne serve pas de courroie de transmission aux tribulations d'un quelconque parti politique s'appropriant le combat pour l'amélioration du quotidien des travailleurs...

La Sécu de 45, dans la perspective d'un monde sans classes, égalitaire socialement – en opposition totale aux « lois » de la nature tant plébiscitées par « l'ordre établi » et hiérarchisé qui reposera toujours sur ses forces armées et ses religions chargées de le faire appliquer « quoiqu'il en coûte » ! « L'ordre établi » par une minorité sur une majorité de personnes – et les mots ont un sens : quand on est (naît) personne, on n'existe pas !

L'ordre établi au nom des lois de la nature tant mises en avant pour que, à partir de l'acceptation générale des disparités individuelles, il y ait adhésion des masses populaires au pouvoir des – au choix ou pas – plus forts, plus beaux, plus intelligents.

À la vision verticale ayant instituée une société de classes, la Sécu de 45 s'y opposait pied à pied. Adoptée dans sa vision la plus collectivement égalitaire dès 1946, elle s'est vue attaquée dans sa philosophie (la solidarité entre les trois caisses – maladie, retraite, famille - remise en cause par leur séparation budgétaire avec obligation d'équilibre financier pour chacune) - dès 1967 à travers les « ordonnances Jeanneney » sans que nos organisations syndicales ne s'en émeuvent plus que ça ni n'en réclament le retour lors des accords de sortie de Mai 68 ! ... Preuve que le « réformisme pour le réformisme » n'est bien qu'une fuite en avant, ne profitant qu'à ceux qui veulent y croire, mais qui n'aboutit, au fil du temps, qu'à des replâtrages de ce qui existait et qui est mis à mal, donc à la destruction de ce qui avait été possible de mettre en place au nom de l'égalité et non de l'équité !

La casse irrémédiable des « acquis conquis sociaux » à laquelle on assiste aujourd'hui sans pouvoir ni réagir massivement, ni obtenir de nos appareils qu'ils se rebellent ouvertement, en est le triste et douloureux résultat. Il suffisait simplement aux marchands d'illusions et autres fieffés vendeurs de soporifiques de « faire comme si » tout était prévu pour un bonheur universel mais individualisé – chacun ayant envie de se distinguer de tout le monde – dès lors qu'il devenait acceptable que certains profitent plus que d'autres !



Accompagné de la première capitulation face au patronat mais présenté comme une réelle avancée – j'ai nommé le paritarisme ! - cette première « marche en arrière » des confédérations se revendiquant de la Lutte des Classes ... n'était que la toute première et allait être suivie par toutes les régressions budgétaires – donc ipso-facto de soins et de remboursements – jusqu'à la situation que l'on connaît aujourd'hui , à savoir une véritable « chienlit » des services de santé et de protection sociale, orchestrée par ces hommes de et du pouvoir se revendiquant de la vision gaullienne en matière de politique publique !

En fait, où en sommes-nous aujourd'hui ?

C'est simple : d'un côté, le pouvoir a décidé de pratiquer le Numerus Clausus pour un certain nombre de spécificités médicales et chirurgicales qui instaure une société de « sans dents » (et ça ose se réclamer du socialisme !) puis de « gens qui ne sont rien » (et ça ose parler de France en marche ? - avec comme un bruit de bottes par derrière !) pour en arriver à une France d'en-bas et une France d'en-haut !

La dérive est claire. Elle a ancré ses principes rétrogrades dans la tête de tout un chacun, au fil des soixante dernières années, grâce à la marchandisation du progrès (le modernisme), grâce à la maîtrise de « la Communication à tout prix » et à sa gestion très organisée de son fameux « dialogue social » ne pouvant exister qu'avec l'accord actif (CFDT, CFTC, CFE-CGC) ou passif (CGT, FO, Sud...) des chiens de garde du prolétariat moderne qui, pour les derniers, n'ont eu de cesse d'oublier le second pôle de la Charte d'Amiens et son aspiration sociale à une société égalitaire.

Aussi, en ce début de XXIème siècle (troisième décennie quand même !) qui s'avère devenir celui « de l'obscurité » (à comparer avec « le siècle des Lumières » !), après que, la Comm' étant sous contrôle des différentes gouvernances, la société spectaculaire-marchande a assis son pouvoir sur les consommateurs que nous sommes devenus à 80 ? 90 ? voire 100 %, Avons-nous droit au spectacle terrifiant d'un Service Public dégénéré dans une complémentarité « public-privé » dans laquelle le service public n'est plus qu'une façade, voué qu'il est à n'être plus que l'ombre de lui-même, avant sa désagrégation fatale à l'Égalité, complémentarité dans laquelle la demande doit – loi du marché et du profit oblige ! - être infiniment supérieure à l'offre de services et de soins, intimant à l'envi à ses thuriféraires d'encenser les bienfaits de cette tragi-comédie, et à ses adorateurs de managéro-dématérialisation galopante, de faire passer le message qu'il est désormais normal de verser un « dépassement d'honoraires » « en liquide, s'il vous plaît », aux chirurgiens/praticiens qui n'ont même pas le courage de se déconventionner d'avec la Sécu (ce qui – on l'imagine - leur ferait perdre la plupart de leur clientèle « patientèle ») !



Ne serait-ce qu'à Saint-Brieuc, renseignement donné par un cabinet dentaire du centre, ce ne sont pas moins de 19 dentistes qui ont pris leur retraite sans être remplacés, engendrant, pour le seul cabinet maintenant, le dialogue avec les clients patients potentiels, une « file » d'attente d'un millier de citoyens avant d'espérer un rendez-vous !

À Saint-Brieuc, rappelons-nous, cela avait commencé, fin des années 90, début des années 2000, par les gynécos-obstétriciens, obligeant les citoyennes à un véritable « parcours du combattant » si elles n'étaient pas inscrites dans telle ou telle clientèle patientèle.

Revenons-en au côté gestion de la Sécu. Cotisations salariales et contributions - employeurs (solidaires, quand-même !) sont toujours là. À l'origine, elles devaient être gérées par les seuls salariés – via leurs organisations syndicales – sauf qu'en un coup de Comm', l'autorité tutélaire (l'État) avait imposé la gestion paritaire salariés-employeurs, à la grande satisfaction de ces derniers qui, nonobstant le satisfecit de FO à ce sujet, l'auront in fine, fait payer cher, depuis, aux salariés.



Ce paritarisme, quelle que soit la caisse concernée (maladie, retraite - famille), est passé progressivement sous contrôle de l'État. De ministère de tutelle, on est passé à la prédominance de l'État dans les décisions nationales. Un exemple ?

Qui peut nous garantir que l'État, un « beau matin », ne va pas décider de faire main basse sur la Sécu ? Dès lors, quid du taux de ces impôts C.S.G. (Contribution Sociale Généralisée) et C.R.D.S. (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) qui, déjà, ne cessent d'augmenter, diminuant de fait notre salaire mensuel puisque l'impôt, contrairement à la Sécu ne nous appartient pas : en effet, notre salaire « différé » ou « socialisé », selon la vieille formule « cotiser selon ses moyens, être soigné selon ses besoins », nous est acquis, ce qui n'est pas le cas de l'impôt dont l'État fait de plus ce plus ce qu'il veut.

Pourrait très bien en être un exemple précurseur, la très récente campagne de vaccination contre le Covid, pour laquelle personne ne s'est posé la question de savoir pourquoi c'était à la Sécu de rembourser les laboratoires privés sans que l'État n'impose l'entrée d'un vaccin dans le domaine public, mais encore si l'État renflouerait ou non les caisses de la Sécu !

Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a eu aucune annonce allant dans ce sens, ce qui veut dire que c'est nous, salariés, abondant par notre salaire « différé » ou « socialisé » les caisses de la Sécu, qui avons payé aux laboratoires privés les vaccins ou réputés tels, puisque, de mémoire, les différentes phases d'agrément n'ont pas vraiment été respectées...

Le danger de l'étatisation de notre protection sociale est donc bien là, mais dorénavant, avec sa gestion managériale et la dématérialisation inhérente des données de chacun-e, se profile un nouveau marché qui ne demande qu'à « exploser » ... sauf que ça n'a plus rien à voir avec la protection sociale !

C'est un excellent article d'un camarade, Georges de Oliveira, secrétaire de la section Assurances de la FEC-FO sociaux, qui, dans le n° d'octobre 2022 de son journal « Debout », nous fait découvrir le pot aux roses.

Yvon BOURHIS

Membre de la Commission Exécutive de l'U.D. CGTFO

Fonction publique

La mobilisation du 7 novembre au Conseil Départemental a rassemblé près de 100 agents



■ Deux préavis ont été déposés par le Syndicat Force Ouvrière et CGT. Le premier concerne les agents des collèges et le second les agents administratifs et d'accueil (les oubliés du SEGUR).

Nous avons été reçus par le président pour entendre nos revendications pour les agents des collèges, à savoir : maintien des agents temporaires du centre de gestion à 39 heures / semaine :

- Dès le premier jour d'absence de l'agent ;
- Même quotité de travail que l'agent qu'il remplace ;
- Présence durant les journées de permanences ;
- Trop de «turn-over» de temporaires dans les équipes ;
- Abrogation du niveau de service dans les collèges.

Un protocole sur le niveau de service avait été mis en place par la précédente mandature (29/10/2018) qui obligeait les agents à diminuer le niveau d'entretien des locaux de manière à faire des économies de personnel. Le président nous affirme qu'aucun poste n'est gelé dans les collèges alors que, lors de nos visites dans ceux-ci, de nombreux postes ne sont pas pourvus. La nouveauté de cette majorité est de faire une enquête sur l'utilité de maintenir des agents de maintenance dans chaque établissement. Ce qui revient à dire qu'il vaut mieux laisser le collège se dégrader que l'entretenir régulièrement.

Les agents administratifs et les agents d'accueil sont les invisibles de notre collectivité. Ce personnel n'a pas l'habitude de se mobiliser pour défendre leurs droits ; mais cette fois-ci c'en est trop. Après avoir été reçus une première fois par le vice-président en charge du personnel, les agents sont obligés de se mettre en grève pour dénoncer leurs conditions de travail et l'absence de reconnaissance de leur métier par la collectivité.

Il ne s'agit pas d'opposer les métiers les uns aux autres, les travailleurs sociaux viennent d'obtenir le SEGUR qui se transforme en Complément de Traitement Indiciaire à hauteur de 190 euros mensuels à effet rétroactif au 1er avril 2022.

Les personnels administratifs qui travaillent en concertation avec eux, qui assurent leur secrétariat, gèrent les appels téléphoniques n'ont rien obtenu à part une charge de travail supplémentaire. En effet, les 35 postes de travailleurs sociaux en plus se traduisent par une augmentation de la charge de travail administrative. La collectivité peut agir sur le R.I.F.S.E.E.P. (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de*

l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en augmentant le palier de ces agents. Et là, refus catégorique du vice-président car une refonte est en cours à l'horizon d'avril 2023.

Cela fera 6 ans que les paliers n'ont pas été augmentés alors que la collectivité avait obligation de révision à minima tous les 4 ans. Le syndicat Force Ouvrière l'a rappelé plusieurs fois à notre président.

La seconde revendication porte sur l'attribution de la NBI accueil car les agents assurent l'accueil téléphonique et physique des usagers. La réponse de la collectivité est que les professionnels ne font pas tous du «premier accueil», mais cela reste de l'accueil.

La grève du 7 novembre a forcé les élus à rencontrer ces personnels invisibles. Ils leur ont demandé de reconnaître leur métier et son importance dans le service social qui est au cœur des politiques du Conseil Départemental.

Le syndicat Force Ouvrière constate que la collectivité est à mille lieues des préoccupations des agents. Le vice-Président nous affirme que les conseillers départementaux en charge de la gestion du personnel départemental sont des élus de terrain. Nous invitons le vice-président à venir faire une journée de travail dans chaque collège et service administratif pour enfin saisir la réalité du terrain.

Erwan FONTAINE

Secrétaire général du syndicat FO Conseil Départemental 22

Les agents en grève avec FO pour demander des personnels spécialisés pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les écoles et accueil de loisirs (*)



■ Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux qui soutiennent notre mobilisation, Parents, enseignants, citoyens pour le soutien manifesté dans cette bataille qui ne fait que commencer et qui concerne l'ensemble des parents, des enfants et des travailleurs et agents publics qui travaillent auprès des enfants. Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui. C'est la loi Montchamp de 2006 sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les écoles ordinaires, qui sous prétexte d'acceptation des différences décident d'envoyer les enfants avec des besoins particuliers dans les écoles ordinaires. La vraie raison et les faits le montrent, il s'agit ni plus ni moins de faire des écono-

mies et de fermer les structures spécialisées. Le gouvernement n'en a que faire des enfants et les moyens de les accueillir ne sont pas débloqués. Il se contente de créer des postes de travailleurs précaires et sous-payés appelés aujourd'hui les A.E.S.H. (*Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap*)

Nous sommes face à des situations qui relèvent de la maltraitance. Les enfants ne sont pas accueillis comme ils le devraient et tout le monde en pâti : l'ensemble des enfants et les professionnels enseignants et agents. On déplore des situations, ingérables et parfois violentes, du stress, une fatigue extrême, pouvant aller jusqu'au burn-out de la part d'agents épuisés. Dans certaines écoles, les difficultés ont pris une telle ampleur que ce n'est plus tenable !

FO avec les agents ont fait part aux élus à multiples reprises de la situation mais aucune mesure concrète n'a été apportée pour l'amélioration des conditions de travail. Depuis des mois : la réponse des élus est : « on travaille avec l'éducation nationale pour trouver des solutions ». C'est donc bien contraint que les agents avec leurs représentants du personnel FO sont en grève aujourd'hui ! Nous demandons des moyens humains à la hauteur des besoins des enfants accueillis. Nous demandons l'application des notifications M.D.P.H. (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*), lorsqu'un enfant nécessite un accueil individualisé il faut un adulte pour lui seul et ce, sur tous les temps de la journée scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Nous avons été reçus le 16 décembre par Monsieur le maire, nous avons à nouveau fait part de nos difficultés et insisté sur le fait que la situation n'était plus vivable. La mairie annonce aujourd'hui que des démarches sont en cours :

- avec l'éducation nationale pour trouver des A.E.S.H. ;
- Auprès des familles pour leur expliquer que leur enfant ne peut pas être accueilli tous les jours tant que les personnels spécialisés ne sont pas recrutés ;
- Elle prévoit l'embauche de 3 moniteurs éducateur.

Nous prenons note, mais quelles échéances ? concrètement quand est-ce que nos conditions de travail vont-elles s'améliorer ? C'est le sens de notre rencontre de ce jour avec les élus qui vont nous recevoir.

Quant à la question : La grève va-t-elle continuer ? Ce point sera décidé demain en assemblée avec les agents grévistes sur la base des échanges que nous aurons eu avec les élus.

Pour finir, quelle que soit la décision des agents, cette bataille sur la question de l'accueil des enfants porteurs de handicap doit continuer. Elle est, répétons le, l'affaire de tous : parents, agents, enseignants, et élus dont le rôle est de saisir les représentants de l'état et d'exiger d'une part des moyens pour l'embauche de personnels spécialisés avec des contrats et des salaires qui leur permettent de vivre dignement, et d'autre part plus de place dans les structures spécialisées car certains enfants ne peuvent pas évoluer sereinement dans un milieu ordinaire. Il en va de l'avenir de tous les enfants !

Je vous remercie.

Sylvie FOURRÉ

Secrétaire générale du syndicat des Territoriaux de Saint-Brieuc

(*) Intervention FO territoriaux au rassemblement devant la Mairie de Saint-Brieuc du 30 novembre 2022.

Résultats des élections dans la Fonction Publique : Dans les Côtes d'Armor la progression de FO est considérable !

■ Félicitations à tous les syndicats FO des Côtes d'Armor pour votre implication à défendre les salariés et les agents.

Votre engagement se concrétise dans les résultats des élections professionnelles. Même si parfois, avec 4 ou 8% de mieux, certains camarades sont déçus (ce que nous comprenons), il n'empêche qu'ils augmentent la présence de FO et ça, ça compte aussi ! De partout, les équipes Force Ouvrière nous ont impressionné.

Considérable : FO, 1^{ère} organisation à la Préfecture, marque un retour en force. FO, 1^{ère}-exæquo : à la D.R.I.R.E. (*Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement*) : du jamais vu ! FO également 1^{ère} au réseau Poste. FO encore, 1^{ère} à l'hôpital Penthièvre Pouldouvre (Quintin-Lamballe), toujours 1^{ère} à l'hôpital de Dinan et ô surprise, 1^{ère} à la blanchisserie du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc !!! De plus, l'implication des camarades du 22 et leur résultat costarmoricens, font que FO arrive également en tête à l'Université de Rennes-1 !

FO 2^{ème} et en très forte progression : au Conseil Départemental FO, passant de 25 à 29%, au S.D.I.S. (*Service Départemental d'incendie et de Secours*) pompiers seconde place à 8 voix des premiers. Enfin, chez les facteurs, à la ville de Saint-Brieuc et à la D.G.F.I.P. (*Direction Générale des Finances Publiques*), FO en 2^{ème} place, progresse encore...

3^{ème} avec une excellente et impressionnante progression dans tous les secteurs du Centre Hospitalier de Saint-Brieuc (avec des sièges que nous n'avions jamais obtenus) d'un petit 11% à 15% (à 19% si on y ajoute la blanchisserie). Troisième également à Unité SGP-FO Police, et troisième aussi dans l'Enseignement Académique, avec une très forte progression qui porte FO à quatre voix de la 2^{ème} place. Si on ajoute de nouvelles implantations dans les mairies et les 8% arrachés au centre de gestion, le résultat est considérable !

La cerise sur le gâteau nous vient également de deux élections d'importance dans les deux plus grandes entreprises de l'Agro-alimentaire des Côtes d'Armor que sont la COOPERL - 1^{ère} du collège ouvrier (43%) et 2^{de} de l'ensemble des collèges avec 31% ; et KERMENÉ - passant à 47% de tout l'ensemble du personnel ! ... **Force Ouvrière se retrouve donc largement en tête de la progression syndicale des Côtes d'Armor.**

Soyons fiers d'être syndiqués à la CGTFO et d'avoir participé à ce que FO, nationalement, soit et reste la première organisation de la Fonction Publique d'Etat, devienne la deuxième de la Fonction Publique Hospitalière, avec une nette progression, et reste troisième de la Territoriale. Nous avons la prétention de défendre tous les salariés et leurs familles, c'est notre quotidien, notre engagement, cela se constate partout, ça se sait et ça porte ses fruits !

Bravo à vous mes camarades, grâce à vous nous constituons une belle Union Départementale à la dynamique de Pelloutier, et de tous les camarades qui ont œuvré pour le syndicalisme libre et indépendant celui qui a la Charte d'Amiens au cœur de son action quotidienne.

Eric LE COURTOIS

Secrétaire général de l'Union Départementale CGTFO 22

De la protection sociale collective généralisée à la protection dématérialisée individualisée



■ À la demande du Syndicat Départemental de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE des CÔTES d'ARMOR, une délégation a été reçue par le Préfet des Côtes d'Armor, en présence du Directeur de l'A.R.S. 22, le 29 septembre

La délégation reçue a été unanime : l'application des accords sur la revalorisation des 183 € des personnels socio-éducatifs laisse une partie des salariés sur le côté : les plus bas salaires en sont exclus et tous ces salariés ont le sentiment d'être aujourd'hui méprisés. Les tensions sont réelles sur le terrain, en témoignent le nombre de salariés et le nombre de structures présentes devant la préfecture ce jour.

FO rappelle que dès le départ, on savait que cela allait être une mesure injuste et que la signature de cet accord ne pouvait que précipiter un chaos organisé.

La mise en œuvre des « 183 € pas pour tous », c'est finir de signer la mise en concurrence des associations, entre celles qui peuvent, ou pas, faire des avances sur leur trésorerie.



Les associations n'ont actuellement aucune certitude sur les financements de cette mesure, et certaines vont se retrouver en difficulté.

Où est l'attractivité du secteur tel qu'escompté, par une telle mesure ? FO dénonce cette analyse purement technocratique du secteur par le gouvernement.

Les salariés exclus des 183 € n'auront aucune revalorisation de leur salaire cette année. Et de nombreuses grilles de classification sont en dessous du S.M.I.C. On assiste déjà à des départs de professionnels vers d'autres horizons ... plus attractifs.

La semaine dernière, l'annonce du ministre des solidarités d'une augmentation de 3,5 % de la valeur du point dans le privé non lucratif, ne peut satisfaire les salariés. C'est bien en deçà de l'inflation annoncée et ce ne sont pas ces quelques miettes données à l'instar des agents de la fonction publique qui suffiront à remettre toutes les grilles de salaire au-dessus du S.M.I.C., ni à redonner du pouvoir d'achat aux plus bas salaires.

FO dénonce la pression mise par le gouvernement pour la C.C.U.E. (Convention Collective Unique Étendue) en contrepartie de ces « 183 € pas pour tous » et prend l'exemple de ce qui se passe depuis 2 ans pour les aides à domicile du département qui se battent pour la juste application de l'avenant 43 de la convention unique de la Branche de l'Aide à Domicile (B.A.D.) et la revalorisation des salaires annoncée.

Dans les négociations nationales du nouveau champ « 3SMS » (Secteur Sanitaire Social et Médico-Social), les syndicats FO, CGT, et SUD, ont posé clairement l'octroi des 183 € à tous les salariés du secteur des 3SMS comme un préalable à toute autre discussion sur la C.C.U.E. et contrairement à ce que prétendent et diffusent les employeurs, la négociation de la convention collective unique n'a toujours pas commencé !

Pour FO, il n'est donc pas question de renvoyer systématiquement à cette hypothétique convention collective l'amélioration de nos conditions de travail, l'augmentation de salaire et l'amélioration des droits conventionnels.



L'urgence est bien à la négociation dans chaque convention collective du secteur, au respect du paritarisme, à l'amélioration des conditions de travail.

Sans l'ensemble des salariés, aucun service des associations ne pourrait fonctionner correctement et la qualité des accompagnements serait indéniablement impactée. Le traitement discriminatoire que vivent les salariés avec les « 183 € pas pour tous » n'est purement pas tolérable au regard des services rendus aux usagers.

La délégation demande donc à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de faire remonter les revendications des salariés du terrain :

- Les 183 € net pour TOUS et sans contrepartie ;
- L'augmentation immédiate des salaires, à hauteur de l'augmentation du coût de la vie ;
- Le rattrapage des 40 ans de blocage des salaires ;
- Le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives ;
- L'abandon immédiat de tout projet de convention collective unique.

Véronique MENGUY

Secrétaire adjointe du S.D.A.S. FO 22 - Conseillère fédérale

Antoine GOUGEON

Secrétaire général du syndicat S.D.A.S. FO 22

De la protection sociale collective généralisée à la protection dématérialisée individualisée

■ Dans la série d'articles sur notre Sécurité Sociale, parus dans les n° 80, 81 et ce n°83, l'histoire de la Sécurité Sociale a été retracée en pages centrales, en insistant sur ce fameux « salaire différé » ou « salaire socialisé », véritable « scrupulus ⁽¹⁾ dans les cothurnes » de l'idéologie libérale qui a toujours subi cette avancée sociale fantastique qui a, tant que faire ce peut, mis sur un pied d'égalité ceux qui avaient et ont les moyens de se soigner, d'élever une famille et de vivre après avoir travaillé, et ceux qui n'avaient aucun moyens de réaliser tout cela, n'ayant que leur force de travail à vendre pour rester en vie !

Non seulement la gouvernance de l'État, toute acquise à la gestion commerciale et financière, veut en finir avec ce qui reste de cette Sécurité Sociale « de 45 » à la devise « utopique : cotiser selon ses moyens, bénéficier selon ses besoins », mais sous prétexte de modernisation des « outils », elle a commencé d'installer progressivement, mais de plus en plus vite – la multiplication des offres suscitant des demandes de plus en plus nombreuses... et l'époque actuelle étant celle du « tout numérique » - à dématérialiser ses services et ses prestations.

Avec de nouvelles générations toutes acquises à ces modes opératoires, et la société étant de plus en plus inféodée à la Marchandise au pouvoir, et donc au pouvoir de la marchandise, la Sécurité Sociale fait désormais dans « le tout virtuel ».

C'est ce que nous explique Georges de Oliveira, un de nos camarades FO en charge de la Section fédérale des Assurances de la FEC-FO, dans un article publié dans le n°158 de son journal « Debout » et que nous vous invitons à lire (*il reste quelques exemplaires de ce numéro à l'Union Départementale 22, mais nous pourrions en faire des tirages sans problème pour celles et ceux qui aimeraient en prendre connaissance*).

Si votre association de consommateurs et de locataires met cet article en exergue, c'est bien parce qu'il met le doigt sur ce qu'est en train de devenir la Sécu entre les mains de managers convaincus de la complémentarité public-privé et de ce qui doit succéder au Service Public ringard, à savoir le Service Au Public.

Tout se passe et va se passer à travers notre « espace de compte personnel » qui, côté Santé, s'appelle Mon Espace Santé (le M.E.S.). Et comme le dit Georges de Oliveira, « qui pourrait contester l'utilité de la relation directe entre notre compte Ameli et notre mutuelle pour une fluidité remarquable du tiers-payant ? ».

C'est donc le Privé qui est installé dans l'espace public de la Sécu, c'est à dire que si « l'alibi est une amélioration du service, la réalité est bassement commerciale. D'ailleurs la plateforme M.E.S. comporte un espace nommé « le Store » (en français, la boutique ou le magasin !).

Comme l'écrit notre camarade « Les autorités renforcent la présence du privé sur les plates-bandes de la Sécurité Sociale que le gouvernement au service du capital veut détruire. Nous sommes bien d'accord, d'autant que sont et vont être demandées à celles et ceux que « ça branche » bien, des renseignements très personnels et privés, enregistrés pour toujours dans les DATA qu'il est bien difficile de « border légalement ».

Ainsi, comme il l'écrit en en-tête de paragraphe, la Sécu devient espace publicitaire des Assurances. AXA et d'autres peuvent se frotter les mains, le marché à venir est plus que juteux, d'autant que les espaces Internet des services informatiques des organismes sociaux

généralisent leur interconnexion (pour ex. le régime d'Assurance chômage et la Sécu ont commencé cette interconnexion dans les années 2000 pour vérifier et éviter qu'un demandeur d'emploi prétendant à l'A.R.E. (*Allocation de Retour à l'Emploi*) ne perçoive pas d'indemnité maladie en même temps !

Bref, plus vous aurez d'objets connectés (montres et smartphones, systèmes embarqués dans votre super-bagnole, etc.), plus l'individualisation du risque sera prônée, alertes et conseils personnalisés seront mis en avant... parce que, par ex. « côté Santé, pourquoi payer pour les fragiles, les fumeurs, les buveurs, les « mal-bouffeurs », les téméraires, les trop sédentaires, etc. ? »

Yvon BOURHIS

Président de l'AFOC 22⁽²⁾

⁽¹⁾ Dans les légions romaines, punition disciplinaire consistant à glisser un petit caillou dans l'une des chaussures (cothurne) d'un légionnaire récalcitrant (encore pratiquée dans les bataillons disciplinaires de la Wehrmacht au XXème siècle).

⁽²⁾ Attention nouveau mail de contact : afoc22@protonmail.fr

Élection H.L.M. 2022 : le scandale !

■ Déjà que la tendance à ne plus voter « parce que ça ne sert à rien » s'est propagée au fil du temps, y compris chez les locataires de HLM, il fallait bien que des circonstances exceptionnelles viennent en rajouter !...histoire de dégoûter définitivement ceux des locataires qui « contre vent et marée » s'apprêtaient à voter (c'est tous les 4 ans) en cette fin d'année 2022, soit par courrier postal, soit électroniquement.

Bingo ! c'est ce qui s'est passé avec le prestataire ayant raflé, auprès des bailleurs sociaux, la quasi-totalité des contrats pour les 2 sortes de vote. Un « bug industriel » (nous avons, en vain, cherché à savoir lequel) a ou aurait empêché l'envoi à la date prévue, du matériel de vote – à savoir : candidatures à choisir et à découper, à entrer dans l'enveloppe anonyme, elle-même à glisser dans l'enveloppe « à 3 fenêtres » acheminant le vote - une fois découpée une partie d'un A4 à placer dans la dite-enveloppe, de façon à ce que le code du locataire figure dans la fenêtre en haut à gauche ; l'adresse où expédier cette enveloppe...dans la fenêtre au milieu, en bas ; et la lettre « T » (signifiant l'exemption de timbrage) avec la date butoir de l'envoi... dans celle (la fenêtre) en haut, à droite de cette enveloppe ! Là, c'est sûr, on est face à une recherche plus que poussée d'économie des coûts pour réaliser plus de profit !

Vous avez suivi ? Il y en a-t-il parmi vous qui sont perdus ? Dès lors vous imaginez avec quel enthousiasme les locataires appelés à voter par leurs bailleurs et les associations de locataires, auront pris sur eux de voter « quoiqu'il en coûte » ?

Le plus choquant dans l'histoire –je le dis pour l'avoir vécu en commission électorale exceptionnelle en vue d'une solution rapide avec les parties intéressées (La Poste et le prestataire), c'est l'espèce de désinvolture du prestataire face à ses (ir)responsabilités !

Décidément, que ce soit côté monde du travail ou société de consommation, on dirait bien (dixit Shakespeare, Hamlet, I,4) qu'« il y a quelque chose de pourri au royaume ... du Danemark » (Ouf ! un moment, on aurait cru la France !

Yvon BOURHIS

Président de l'AFOC 22

L'abécédaire du juridique : De l'importance de la demande de précisions dans les 15 jours suivant notification du licenciement.

■ Le décret de 2017 de Macron sur le droit du travail révèle bien des chausse-trappes.

L'article L 1235-2 du code du travail dispose : les motifs énoncés dans la lettre de licenciement prévue aux articles L 1232-6, L 1233-16 et L 1233-42 peuvent, après la notification de celle-ci, être précisés par l'employeur, soit à son initiative, soit à la demande du salarié, dans les délais et conditions fixés par décret en conseil d'État

L'article R 1232-13 dispose dans les 15 jours suivants la notification du licenciement le salarié peut, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise contre récépissé, demander à l'employeur des précisions sur les motifs énoncés dans la lettre de licenciement

Il faut rappeler que, selon la jurisprudence, la lettre de licenciement doit être étayée par des faits précis et matériellement vérifiables, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se limiter à des considérations générales telles que « comportement agressif » ou « mauvaise volonté. À défaut le licenciement est considéré sans cause réelle et sérieuse

Grâce à l'article R 1232-13, si le salarié n'a pas fait de demande de précision des motifs énoncés, l'irrégularité que constitue une insuffisance de motivation de la lettre de licen-

ciement ne prive pas à elle seule le licenciement de cause réelle et sérieuse mais ouvre droit à une indemnité qui ne peut excéder un mois de salaire L 1235-2 alinéa trois

En clair, ce qui avant entraînait automatiquement un licenciement sans cause réelle et sérieuse peut être remis en cause par les précisions que pourra apporter l'employeur devant le tribunal ; et si ces précisions convainquent les juges, le salarié n'aura plus droit qu'au maximum à un mois de salaire.

D'où l'intérêt de demander systématiquement des précisions à l'employeur ce qui permet de verrouiller les limites du litige.

Et si l'employeur ne précise pas dans la lettre de licenciement que le salarié a la possibilité dans les 15 jours de demander des précisions ?

Malheureusement, ce n'est pas un motif pour être exonéré des conséquences de l'absence de cette demande. La cour de cassation dans un arrêt du 29 juin 2022 (20-22220) (Revue de Jurisprudence Sociale 10/2022 - 509) précise qu'il importe peu en effet, que l'employeur n'ait pas informé l'intéressé de la possibilité qui lui était offerte de demander des précisions sur les motifs de la rupture du contrat de travail puisque aucune disposition ne lui impose de le faire.

Conclusions : que ce soit les conseillers du salarié ou les défenseurs syndicaux, n'hésitez pas à informer le salarié licencié (ou qui risque de l'être) de solliciter dans les 15 jours suivant la réception de sa lettre de licenciement des précisions sur son licenciement. Tout ça en recommandé avec accusé de réception.

Paul VALADAS

Responsable de l'action juridique de l'U.D. CGTFO 22

PARTENAIRE



Adhérents FO,
Entre FO et la MACIF, c'est une longue histoire, le premier accord de partenariat
est signé en 1983 par André Bergeron.
Pourquoi ?
Nous partageons des Valeurs Communes.



Essentiel pour moi

La Macif est fondée sur un modèle mutualiste, sans actionnaire, sa gouvernance repose sur une représentation de courants sociétaux, dont 60 % pour les organisations syndicales et 40 % pour les commerçants, les professions indépendantes et les associations de l'Economie Sociale et Solidaire.

De par cette gouvernance atypique, chaque sociétaire Macif, chaque adhérent A2 Mutuelle peut faire entendre sa voix grâce aux délégués qui le représentent au sein d'une liste d'union mutualiste sur les grandes orientations pour les années à venir, dans les domaines de l'assurance, de l'épargne, de la protection santé et prévoyance.

Pendant leur mandat, les délégués mettent en place des actions concrètes, ainsi ils ont initié des dispositifs de solidarité uniques à la MACIF pour ses sociétaires ou adhérents : Fonds de Solidarité, Prestation Solidarité Chômage, Fonds d'Action Sociale et récemment Macif Solidarité Coups Durs en accompagnement de situations d'extrême fragilité.

Toujours aux côtés de leurs mandants, les délégués proposent des animations dans les domaines de la prévention, de la responsabilité sociale et environnementale, de l'économie sociale et solidaire (initiation aux gestes qui sauvent, sécurité routière, sensibilisation aux accidents domestiques, éducation budgétaire...)

Le partenariat qu'a noué depuis 1983, FORCE OUVRIERE avec la MACIF permet aux adhérents FO de bénéficier automatiquement d'une protection pour tout accident survenu lors de leur activité syndicale. C'est aussi l'assurance CSE, la responsabilité civile du syndicat.

Mais le partenariat FO MACIF c'est bien plus que cela. Pour tous renseignements, questions ou problèmes vous pouvez me joindre par téléphone au 06.43.90.63.68 ou par mail lizafrance.paroisse@orange.fr

Liza-France PAROISSE
Coordonnatrice FO MACIF BN

Formation syndicale

Se former, c'est militer ! Calendrier des formations 2023 et inscriptions



Rachèle BARRION (3ème à gauche), secrétaire confédérale en charge de la formation des militants et une partie de son équipe de formateurs

La formation syndicale, à destination de chaque adhérent, est une valeur fondatrice de la CGT Force Ouvrière, porteuse d'un développement ambitieux tant pour l'adhérent que pour l'organisation dont il est une des voix. C'est dans cet esprit que se sont construites les formations FO : pour vous donner les outils et les moyens nécessaires à l'action syndicale.

Se former, c'est militer !

Pour rappel, le stage intitulé « Découverte FO et moyens d'action du syndicat » est un stage de 1er niveau qu'il est obligatoire de faire avant les autres : c'est une véritable porte d'entrée dans le syndicalisme de la CGT Force Ouvrière.

Pour faciliter sa gestion administrative, le C.F.M.S. a décidé que les adhérents peuvent s'inscrire en ligne pour certains stages : découverte FO, fonctionnement et communication du syndicat, je négocie et connaître ses droits 1. L'inscription aux stages 2023 organisés dans notre département est possible dès à présent sur <https://www.e-fo.fr/app/cfms/calendrier>.

Attention ! Le syndicat doit valider les inscriptions des adhérents via son compte e-fo. L'affiliation de l'adhérent sur notre intranet e-fo, l'espace militant de la CGT Force Ouvrière, est le préalable à toute inscription en formation. Toutes ces informations (inscription sur e-fo, calendrier 2023 et inscription en ligne à un stage) sont à retrouver sous l'onglet « formation syndicale » du site internet de l'UD <http://www.fo22.fr/>, également accessible en flashant le Q.R. code).



Ci-joint un schéma pour appréhender la procédure d'inscription en ligne :



Via la plateforme du CFMS, l'adhérent a accès au planning de formation de son UD. Il lui suffit de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra à l'écran. S'il n'y a plus de place disponible il en est informé et automatiquement inscrit en liste d'attente.



Sur e-fo, le syndicat et l'Union départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce, pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.



45 jours avant le début du stage, le CFMS procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement validés par leurs structures. Les convocations seront toutes envoyées par courriel aux stagiaires. Des courriels seront également envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.



Le stagiaire dispose alors de 15 jours pour transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.



Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à l'U.D. pour le stage du C.F.M.S.

Gwenola GAYET

Mandatée pour la formation à l'U.D. CGTFO 22

info partenaire

Guide pratique « Se préparer au renouvellement des mandats d'élus au CSE »

Vos mandats de délégués du personnel au CSE vont bientôt prendre fin et vous devez commencer à penser aux prochaines élections professionnelles. À cette occasion, le cabinet SYNCEA tient à vous apporter son soutien.

Nous restons à votre disposition pour compléter ce travail ensemble. N'hésitez pas à nous partager vos questionnements et vos besoins. Nous ferons notre possible pour vous apporter des réponses complètes, personnalisées et adaptées à vos contraintes.

https://www.syncea.fr/wp-content/uploads/2022/09/Etapes-preparatoires-elections_SYNCEA_juin2022.pdf



BUREAUX DE RENNES
9, rue de Suède – 35200 RENNES
TÉL : 02 22 91 02 20

info@syncea.fr - www.syncea.fr

Formation syndicale

Se former, c'est militer ! Les formations C.S.E. et S.S.C.T.

- 90.000 C.S.E. ont été mis en place depuis 2018, selon le ministère du Travail ;
- 20.000 sont à renouveler en 2022 ;
- Une vague sera plus importante en 2023 puisque 50.000 C.S.E. arriveront au terme de leurs premiers mandats ;
- L'année 2024 devrait encore voir 20.000 retardataires procéder au renouvellement de l'institution et l'arrivée de nouveaux entrants.

Le cycle de renouvellement des C.S.E. a donc débuté et la cadence s'accélère... L'année 2023 va consacrer de nombreux renouvellements de C.S.E. avec des camarades novices et expérimentés.

Pour rappel, les attributions générales du C.S.E. diffèrent en fonction de l'effectif de l'entreprise, étant précisé qu'elles peuvent toujours être complétées par des accords collectifs de travail ou par usage :

- Dans les entreprises à partir de 11 et de moins de 50 salariés : présentation des réclamations individuelles ou collectives, compétence en matière de santé sécurité et conditions de travail, droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes, droit d'alerte en cas de danger grave et imminent, évaluation des risques professionnels ;
- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés : en complément de celles évoquées précédemment : consultations récurrentes (orientations stratégiques, situation économique et financière de l'entreprise, politique sociale de l'entreprise et conditions de travail et d'emploi), consultations ponctuelles sur l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise.

Toutes ces attributions du C.S.E. nécessite forcément d'être formé – ce que prévoit la loi - pour que chaque camarade appréhende son rôle dans cette instance et obtienne des clefs

de compréhension afin d'être le plus efficace possible dans ce mandat :

- Formation économique, dite « C.S.E. » pour les membres titulaires du C.S.E. dans les entreprises d'au moins 50 salariés ; inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS. Renouvellement de la formation lors du renouvellement du mandat. Durée : 5 jours maximum.
- Formation Santé, Sécurité et Condition de travail, dite S.S.C.T., s'adresse à tous les membres du CSE, titulaires et suppléants, qu'il y ait ou non une Commission Santé, Sécurité et Condition de travail dans l'entreprise.

À compter du 31 mars 2022, la loi du 2 août 2021 dite loi «santé au travail» prévoit que la formation ait une durée minimale de 5 jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel. En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale de :

- 3 jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
- 5 jours pour les membres de la C.S.S.C.T. dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

Ces deux formations ayant une prise en charge financière particulière (*cf infographie*), nous vous proposons de compléter ce bulletin de contact et de renseignements pour vous accompagner au mieux dans votre démarche d'inscription aux formations, et de nous l'adresser par voie postale ou électronique à accueil@fo22.fr

Formation économique des membres titulaires du CSE	Payée par le budget de fonctionnement du CSE (art. 2315-63 C. trav), ou par l'employeur en cas d'accord d'entreprise ou de branche
Formation santé, sécurité conditions de travail (secteur privé)	Payée par l'employeur (art. 2315-18 C. trav)
Formation santé, sécurité conditions de travail pour les agents de la Fonction publique	Payée par les administrations (Décret n°2016-1403 du 18 octobre 2016)

Gwenola GAYET

Mandatée pour la formation à l'U.D. CGTFO 22



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____

Je suis : élu au C.S.E. (titulaire / suppléant)* Membre de la S.S.C.T.

Je souhaite une formation : C.S.E. S.S.C.T.

* rayer la mention inutile

FO
CFMS



Des contenus adaptés
Des contenus conçus et rédigés par des militants expérimentés et des experts. Ils vous permettront d'acquies les connaissances essentielles pour militer.

Quand vous voulez
Vous accédez à vos modules de formation où vous voulez et quand vous le voulez, même après avoir réalisé vos formations. Profitez d'un accès sans limite.

Accès réservé
Cette plateforme a été conçue pour les adhérents Force Ouvrière. Seuls eux peuvent y avoir accès, via leur espace dédié.

INTITULÉ DU STAGE	DATES	CONDITIONS A REMPLIR	OBJECTIFS
DÉCOUVERTE DE FO ET MOYENS D'ACTION DU SYNDICAT <i>(Dates limite d'inscription les 30/12/2022, 03/03/2023 et 25/08/2023)</i>	Du 30/01 au 03/02 et du 03/04 au 06/04 et du 25/09 au 29/09	<ul style="list-style-type: none"> • Manifester un intérêt pour l'action syndicale ; • Être présenté par son syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société ; • Organiser et coordonner le travail syndical.
FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT <i>(Date limite d'inscription le 27/01/23)</i>	Du 27/02 au 03/03	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être présenté par son syndicat. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître et comprendre le fonctionnement du syndicat ; • Acquies des bases de trésorerie et de communication orale.
ROLE ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (C.S.E.) <i>(Date limite d'inscription le 20/02/23)</i>	Du 20/03 au 24/03	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être membre titulaire du C.S.E. (<i>Inscription possible des élus suppléants après accord du C.F.M.S.</i>) <p>IMPÉRATIF : nous retourner, pour l'inscription, la facture pro-format (devis), signé du C.S.E.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les différents outils du C.E. / C.S.E.
CONNAÎTRE SES DROITS - NIVEAU 1 <i>(Dates limite d'inscription les 03/04/23 et 07/10/23)</i>	Du 03/05 au 05/05 et du 07/11 au 09/11	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Réservé en priorité aux I.R.P. du privé ainsi qu'aux membres de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire appliquer la Convention collective et le Code du Travail dans l'activité quotidienne du syndicat ; • Connaître les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode de calcul aux élections professionnelles.
JE NÉGOCIE <i>(Date limite d'inscription le 13/05/23)</i>	Du 13/06 au 15/06	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Avoir effectué le stage Fonctionnement et Outils du Syndicat ; • S'adresse principalement aux délégués syndicaux, secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en C.T./C.T.E. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquies une méthodologie simple pour préparer une négociation collective, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.
ROLE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (C.S.S.C.T.) <i>(Date limite d'inscription le 04/11/23)</i>	Du 04/12 au 08/12	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir effectué le stage Découverte FO ou s'engager à le faire ; • Être membre au C.H.S.C.T. ou au S.S.C.T. ; • Être présenté par son syndicat. <p>IMPÉRATIF : nous retourner la convention de stage signée par l'employeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer les missions de membres au CHSCT / SSCT en lien, avec les actions du syndicat.

Les Unions Locales

Union Locale de Saint-Brieuc

5, rue de Brest - 22000 St-Brieuc
Secrétaire : Patrick GAUTHIER
Secr. adjoint : Denis WINCKEL
Secr. adjointe : Carine LE TERTRE
Secr. adjoint : Lionel MASSA
Tel : 02.96.33.62.63
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Dinan

5, rue Gambetta - 22100 Dinan
Secrétaire : Valérie LESAUVAGE
Secr. adjoint : Jacques CHEVÉ
Tel : 02.96.39.65.07
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Guingamp

4, place du Murio - 22200 Guingamp
Secrétaire : Céline KOVACS
Secr. adjoint : Jérémy CABOURG
Secr. adjoint : Yann LE JEANNIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lamballe

48, rue du Dr Lavergne - 22600 Lamballe
Secrétaire : Laurent CASSAT
Secr. adjointe : Jocelyne MARTIN
Secr. adjoint : Vincent LEBEAU
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Lannion

15, place des Patriotes - 22300 Lannion
Secrétaire : Patrice LOISON
Secr. adjointe : Gwenola GAYET
Secr. adjointe : Carine WEBER
Tel : 02.96.46.52.40
Du lundi au vendredi, 9h-12h/14h-17h

Union Locale de Loudéac

36, rue de Moncontour - 22600 Loudéac
Contact : Patrick ROBERT
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Paimpol

Secrétaire : Christine AUBÉRY
Secr. adjointe : Céline JASTRZEBSKI
Secr. adjointe : Murielle VENIN
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Quintin

Secrétaire : Jean-Claude CALVEZ
Secr. adjoint : Yvon BOURHIS
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

Union Locale de Rostrenen

Secrétaire : Frédéric LAIGNEAU
Secr. adjoint : Alain LE FLOHIC
Tel : 02.96.33.62.63
Uniquement sur rendez-vous.

A noter ...

Agenda

Jeudi 12 janvier à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 30/01 au 02/03 à St-Brieuc
Stage «Découverte FO» à l'U.D.
(inscriptions sur accueil@fo22.fr)

Jeudi 9 février à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Du 27/02 au 03/03 à St-Brieuc
Stage «Fonctionnement et
Communication du Syndicat»
à l'U.D. (inscriptions sur accueil@fo22.fr).

Jeudi 9 mars à St-Brieuc
Commission Juridique à 14h00
à l'Union Départementale.

Permanences AFOC

A Saint-Brieuc, tous les jours de
9h30 à 12h30 / 14h00 à 18h00.
Avec ou sans rendez-vous.
Contact : Yvon BOURHIS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : afoc.22@orange.fr

A Lannion, tous les jours de
9h30 à 11h30 / 14h30 à 17h00.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@orange.fr

A Dinan, sur rendez-vous
Contact : Christian BOIXIERE
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : fo22-ul-dinan@orange.fr

A Guingamp, Lamballe,
Loudéac, Paimpol, Quintin
et Rostrenen, uniquement sur
rendez-vous.

Permanences juridiques

A Saint-Brieuc, le mardi,
mercredi et jeudi, de 9h00 à
12h00 et de 14h00 à 18h00.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.33.62.63
Mail : juridique@fo22.fr

A Dinan, le lundi de 9h00 à
12h00. Et sur rendez-vous.
Contact : Paul VALADAS
Tél : 02.96.39.65.07
Mail : ulfo-22-dinan@orange.fr

A Lannion, du lundi au
vendredi de 9h00 à 12h00 /
14h30 à 17h30.
Contact : Patrice LOISON
Tél : 02.96.46.52.40
Mail : ulfo.22lannion@
orange.fr

Congrès 2023

Congrès de l'Union Départementale à Lannion : l'équipe de l'Union Locale sur le pont !



Sandra, Patrice, Isabelle, Michelle et Gwenaëlle.

■ L'équipe
de Union Locale
FO de Lannion,
avec notre trésorier
d'U.D. également
secrétaire de l'U.L.
Patrice LOISON, vous
attend le 7 avril 2023
à Lannion dans



Laura et Myriam.

la bonne humeur,
dans un souhait de vous réserver le meilleur accueil au cœur
de la Côte de Granit Rose pour une journée d'échanges, de
débat syndicaux, d'analyse et d'orientation.

Un moment attendu et nécessaire pour construire notre
cap interprofessionnel, et aussi permettre aux camarades
de se voir dans un temps fraternel.

Profitez de vos Assemblées Générales pour mobiliser un
maximum de camarades pour cette journée de notre 25ème
Congrès de l'U.D. CGTFO 22r, organisez vos délégations.

Chers camarades, nous sommes en pleine préparation
de cette journée donc à vos agendas pour ce congrès de
l'Union Départementale qui se déroulera dans le Trégor.

Sandra BRIAND

Secrétaire adjointe de l'Union Locale FO de Lannion



**DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
FO DES CÔTES D'ARMOR
7 AVRIL 2023 - LANNION**

INFOUEST

Bulletin d'information de l'Union
Départementale CGTFO des Côtes d'Armor.

Adresse: 5, rue de Brest - 22000 Saint-Brieuc
Téléphone: 02.96.33.62.63 - Fax: 02.96.33.22.63
Mail: contact@fo22.fr

Site internet: www.fo22.fr

Directeur de la publication : Eric LE COURTOIS

Rédacteur en chef : Gwenola GAYET

Prix au numéro : 0,50€ - Abonnement: 1,50€

Abonnements: 02.96.33.62.63

Création et réalisation : Stéphane CARMENT

Illustrations : © U.D. FO 22

Impression : GUIVARCH Imprimerie (Plérin - 22)

Commission paritaire : 1222 S 05317

Dépôt légal : Décembre 2022

Ont participé à ce numéro : Eric LE COURTOIS,
Marial COLLET, Mickaël FERDINANDE, Danièle
FAIRANT, Delphine GUÉGAN, Sandra BRIAND, Phi-
lippe SAVÉAN, Nicole BURLOT, Gwenola GAYET,
Yvon BOURHIS, Erwan FONTAINE, Sylvie FOURRÉ,
Véronique MENGUY, Antoine GOUGEON, Paul
VALADAS et Dominique KERN (crédit photos).



Bulletin d'adhésion

Confédération Générale du Travail



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Profession / Entreprise : _____